



00106

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU
07 MAI 2019**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Politique de stationnement, secteur haut des pentes

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1er arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 08 avril 2019, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant la politique municipale en termes de stationnement, secteur haut des pentes.

Monsieur Dominique DALIN, membre du Conseil de Quartier Ouest des Pentes a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

Le secteur du haut et de l'ouest des pentes du 1er arrondissement connaît de telles difficultés en matière de stationnement que leur impact délétère se traduit par une gêne dans la vie quotidienne des riverains :

- *La rareté des places disponibles - encore accrue par les nombreuses voitures ventouses, ni enlevées ni verbalisées - amène les artisans à refuser d'intervenir dans le quartier ;*
- *Les trottoirs deviennent une solution de recours sauvage au manque de places, au détriment des cheminements piétons, interdisant les déplacements en fauteuil roulant ou en poussette, et/ou transformant ces cheminements en « mobilités » dangereuses ;*
- *Les incessants ballets de véhicules en quête de place aggravent la pollution ;*
- *Stationner à proximité des lieux d'habitation, des équipements publics ou des commerces devient presque impossible, ce qui pénalise avant tout les familles avec des enfants en bas-âge et les personnes à mobilité réduite ;*

Au regard des maigres solutions actuelles qui se résument à la location ou à l'acquisition d'un parking personnel en sous-sol, ce qui est loin de garantir l'égalité des citoyens dans ce domaine, et alors que le stationnement payant a été mis en place dans une partie de l'arrondissement, le Conseil Territorial souhaiterait connaître les orientations de la Mairie en matière de politique de stationnement sur ce secteur.

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le 07 mai 2019
La Maire du 1er arrondissement
Nathalie PERRIN-GILBERT